



## Ordonnance de non conciliation

Par **Amelie E**, le **01/12/2016** à **11:23**

Bonjour,

je suis en instance de divorce.

Mon mari et moi, sommes passés devant le JAf le 21/10/2016.

il a été décidé que le 01/12/2016, mon mari quitte la maison (bien qui nous appartient tous les deux et entièrement payé) et je dois y vivre en attendant de finaliser la procédure.

Or, je n'ai reçu aucun document écrit de la part du tribunal et nous sommes le 01/12 et mon mari est toujours là.

Quel recours ai-je? a qui dois je m'adresser?